

---

# PPMS Attentat-intrusion

(Plan Particulier de Mise en Sûreté face à un attentat-intrusion)

Guide à destination des IEN, des directeurs d'école,  
et des équipes pédagogiques

---

Adaptation départementale de l'instruction ministérielle  
n° INTK1711450J du 12-04-2017.

Version 2017 – 1 du 28 juin 2017

---

## SOMMAIRE

---

<i>Fiche 1 - Textes de référence.....</i>	<i>3</i>
<i>Fiche 2 - Information des familles : les bons réflexes en cas d'attentat.....</i>	<i>4</i>
<i>Fiche 3 - Répartition des missions des personnels de l'école.....</i>	<i>5</i>
<i>Fiche 4 - Plans de masse et des bâtiments (Pour mémoire)</i>	
<i>Fiche 5 - Recommandations générales selon les types de risques concernant l'école.....</i>	<i>6</i>
- <i>Attentat-intrusion au sein de l'établissement scolaire</i>	
- <i>Attaque à proximité de l'établissement scolaire</i>	
- <i>Alerte à la bombe / découverte d'un objet suspect</i>	
<i>Fiche 6 - Annuaire de crise.....</i>	<i>8</i>
<i>Fiche 7 - Lots de crise et Mallette de première urgence.....</i>	<i>9</i>
<i>Fiche 8 - Fiche des effectifs des élèves et adultes présents.....</i>	<i>11</i>
<i>Fiche 9 - Fiche individuelle d'observation à remettre aux secours.....</i>	<i>12</i>
<i>Fiche 10 - Les conduites à tenir en première urgence.....</i>	<i>14</i>
- <i>Consignes générales</i>	
- <i>Consignes en fonction de situations spécifiques</i>	
<i>Fiche 11 - Information préventive des familles sur VIGIPIRATE.....</i>	<i>19</i>
<i>Fiche 12 - Prise en compte de la dimension éducative.....</i>	<i>20</i>
<i>Fiches 13.1 – Conduite à tenir pour un attentat-intrusion (Pour mémoire)</i>	
<i>Fiches 13.2 – Conduite à tenir pour une attaque à proximité de l'établissement scolaire (Pour mémoire)</i>	
<i>Fiches 13.3 – Conduite à tenir pour un alerte à la bombe / découverte d'un objet suspect (Pour mémoire)</i>	

---

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

---

### **Textes généraux :**

#### ■ **l'instruction ministérielle n° INTK1711450J du 12-04-2017**

Nota : Au moins deux exercices d'alerte PPMS Attentat-intrusion doivent être réalisés chaque année scolaire dont un avant fin septembre (Consignes de Monsieur le Recteur). Le compte-rendu de l'exercice doit être réalisé à partir du document électronique « Fiche d'évaluation d'un exercice PPMS » en ligne sur le site DSDEN 23/PPMS. L'envoi est à réaliser par voie électronique à votre IEN de circonscription.

### **Pour vous aider :**

■ Le référent sûreté départemental placé auprès de l'IA-Dasen est chargé d'assister les directeurs d'école pour l'étude de sûreté de leur école face aux risques majeurs et la réalisation du PPMS qui en découle.

■ Les outils en ligne :

- guide des directeurs d'école et chefs d'EPLE :

[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/08/2016\\_guide\\_sgdsn\\_men\\_616100-1.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/08/2016_guide_sgdsn_men_616100-1.pdf)

- diagnostic de sécurité :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action\\_sanitaire\\_et\\_sociale/55/8/guide\\_diagnostic\\_securite\\_119558.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/55/8/guide_diagnostic_securite_119558.pdf)

- des risques à l'affiche :

- <http://www.risques-affiches.info/>

■ Les correspondants sécurité-école de la police ou de la gendarmerie pour faire le lien avec le directeur.

■ Les services de secours locaux.

### **Sites internet principaux :**

■ Site VIGIPIRATE - <http://www.gouvernement.fr/vigipirate>

■ Site du Gouvernement - Prévention des risques majeurs - <http://www.gouvernement.fr/risques>

### **Sites internet complémentaires :**

■ site AC Rouen - <http://rme.ac-rouen.fr/une.htm>

■ site AC Versailles - <http://www.ac-versailles.fr/pid35679/prevention-des-risques-majeurs-p.p.m.s..html>

■ site AC Aix – Marseille - [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_44563/fr/accueil](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_44563/fr/accueil)

## INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ATTENTAT

**Mettez-vous en sécurité.**  
**Rejoignez sans délai un bâtiment.**  
**Écoutez la radio.**  
**Respectez les consignes des autorités.**



<b>FRÉQUENCE France Bleu :</b>	Aubusson :	92,4 Mhz
	Auzances :	94,5 Mhz
	Guéret :	94,3 Mhz

(Ne conserver que la fréquence qui vous concerne)



**N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.**



**Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.**

**Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.**



**Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités** (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

**Nota : la fiche 11 doit venir compléter cette information donnée aux familles.**

## RÉPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

**FRÉQUENCE France Bleu :**

Aubusson	: 92,4 Mhz
Auzances	: 94,5 Mhz
Guéret	: 94,3 Mhz

(Ne conserver que la fréquence qui vous concerne)

### ÉCOLES

DIRECTEUR(TRICE)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Active le PPMS</li> <li>S'assure de la mise en place des différents postes</li> <li>Établit une liaison avec les autorités et transmet aux personnels les directives des autorités</li> </ul>	<p>Nom Directeur (trice) :</p> <p>Suppléant :</p> <p><i>Numéro(s) de téléphone sur lequel ces personnes peuvent être appelées par les autorités et les secours :</i></p> <p>Tél. fixe : <i>(si possible différent du numéro du standard)</i></p> <p>Mobile (éventuellement) :</p>
PERSONNES RESSOURCES (enseignants, ATSEM, auxiliaires, assistants...)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Veille au bon déroulement des opérations de regroupement</li> </ul>	<p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle l'accès de l'établissement</li> </ul>	<p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Coupe les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité...)</li> </ul>	<p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assure que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier)</li> </ul>	<p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gère les communications téléphoniques (secours, familles...)</li> </ul>	<p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure l'encadrement des élèves (liste des présents, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents)</li> </ul>	<p>Titulaire :</p> <p>Suppléant :</p>

Nota : les numéros de téléphones portables des personnes ressources, sur volontariat, seront utilement renseignés dans ce tableau (liaisons internes lors d'une crise majeure).

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SELON LE TYPE DE RISQUE PRÉSENT

Dans tous les cas respectez les consignes diffusées par France Bleu Creuse.

### ATTENTAT-INTRUSION

#### 3 règles de base :

- s'esquiver toujours à l'opposé de l'arrivée du terroriste ;
- se mettre le plus rapidement possible à l'abri des vues pour être à l'abri des tirs ;
- alerter les forces de sécurité et de secours (112) – ne jamais imaginer que quelqu'un a déjà donné l'alerte.

#### NB : Informations à donner lors d'un appel au 112

Toute personne qui appelle les forces de sécurité doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

##### • Où a lieu l'attaque ?

Localiser l'attaque → identification de l'école ou de l'établissement et adresse exacte + si possible, emplacement des assaillants sur le site.

##### • Qu'est-ce qui se passe ?

Décrire l'attaque → mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes.

##### • Quelle a été la réaction ?

Donner le positionnement des élèves et des personnels.



#### ➤ Au déclenchement des faits ou d'une alerte :

- analysez l'environnement dès l'apparition de la menace, localisez si possible la zone où se trouve l'individu / les individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation si elle est possible et/ou confinement** ;
- prenez si possible contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- restez calme pour ne pas communiquer du stress.

#### ➤ Choix n°1 : l'évacuation quand elle est possible :

##### « Condition 1

- Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

##### Condition 2

- Être certain que vous échapper avec les élèves présente moins de risques que se confiner.

- prenez la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demandez un silence absolu ;
- donnez l'alerte - 112 ;

- signalez la localisation des victimes éventuelles ;
- signalez l'emplacement du point de rassemblement ;
- suivez les directives des services de secours et des forces d'intervention.

➤ **Choix n°2 : le confinement :**

- identifiez le(s) local(-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- posez les barres anti-effraction / verrouillez les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau, ) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes et fenêtres ;
- éteignez les lumières ;
- demandez le silence absolu ;
- faites mettre en silencieux les téléphones portables ;
- donnez l'alerte – 112 ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- restez proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendez les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

## ATTAQUE À PROXIMITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

**Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.**

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

- de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur ;
- de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement) ;
- de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture ;
  - dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

## ALERTE À LA BOMBE / DÉCOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT

- Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.
- Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect
- Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter
- Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Le PPMS doit au moins répondre à trois questions :

- Qui décide d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement ?
- Qui prévient les forces de sécurité ?
- Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les forces de sécurité ?

ANNUAIRE DE CRISE

**ÉCOLE :**

Ligne téléphonique directe :

Adresse :

Accès des secours (si différent de l'adresse) :

Causes possibles de suraccident<sup>1</sup> :

SERVICES	CONTACTS	N° DE TÉLÉPHONE
<b>Éducation nationale</b>		
Rectorat	Alerte académique	05 87 50 46 46
	Standard	05 55 11 40 40
DSDEN Creuse	Alerte DSDEN	05 87 86 61 21
	Standard	05 87 86 61 23
IEN (1 <sup>er</sup> degré)	Secrétariat des circonscriptions	
	- Guéret I et II-ASH - Aubusson	05 87 86 61 34 05 87 86 61 51
<b>Préfecture</b>		
Accueil		08 10 01 23 23
<b>Mairie</b>		
Accueil		<i>à renseigner</i>
Service Éducation		<i>à renseigner</i>
Service environnement		<i>à renseigner</i>
<b>Secours (n° prioritaire en cas de besoins multiples)</b>		<b>112</b>
Pompiers (assistance à personnes)		18
SAMU (santé)		15
Police - gendarmerie (attentat intrusion)		17

<sup>1</sup> Il est utile de noter les équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires (transformateurs, canalisation gaz, bouteilles de gaz, stockage de produits dangereux, fuel...).

## LOTS DE CRISE ET MALLETTE DE PREMIÈRE URGENCE

*Nota : à placer dans chaque lieu de mise en sûreté / confinement identifié.*

### Lot documents de crise :

- PPMS de l'école (version complète) ;
- lot de tableaux d'effectifs vierge (Fiche 8) ;
- lot de fiches individuelles d'observation (Fiche 9) ;
- lot de fiches conduites à tenir en première urgence (Fiche 10) ;
- projet(s) d'accueil individualisé et traitement associé ;
- plan(s) indiquant l'ensemble des lieux de recueil suite à évacuation / confinement de l'école (Fiche 4).

### Lot matériel d'organisation de crise :

- brassards (pour identifier les personnes ressources) ;
- radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Bleu Creuse radio locale conventionnée par le préfet ;
- rubans adhésifs (larges) ;
- ciseaux ;
- linges, chiffons, essuie-tout ;
- lampe de poche avec piles ;
- gobelets ;
- seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C) ;
- eau (si pas d'accès point d'eau) ;
- jeux de cartes, dés, papier, crayons ...

*(Rayer les éléments non détenus et rajouter les éléments supplémentaires)*

### Mallette de première urgence :

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du protocole des soins et des urgences.

- savon de Marseille ;
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;
- dosettes de sérum physiologique ;
- pince à échardes ;
- paire de ciseaux ;
- thermomètre frontal ;
- couverture iso thermique ;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier
- garnitures périodiques
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;
- pansements compressifs ;
- bandes de gaze de 5 cm, 7 cm et 10 cm et filets à pansement ;

- écharpe de 90 cm de base ;
- talkiewalkies ;
- masques de protection dits « chirurgicaux » ou « anti-projections ».

*(Rayer les éléments non détenus et rajouter les éléments supplémentaires)*

NB :

- les équipements proposés pour le « lot matériel d'organisation de crise » et la « mallette de première urgence » sont donnés à titre indicatif, l'utilité et la mise en place est à convenir avec le maire de la commune ;
- choisir des petits conditionnements ;
- les quantités de produits varient en fonction aussi du nombre d'élèves prévu par lieu de confinement
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés en fonction de la date de péremption la plus proche d'un élément ;
- les piles sont à conserver hors radio et lampe de poche ;
- pour les élèves faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), penser à se munir de leur traitement spécifique.



**FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION (à remettre aux secours)**

À dupliquer en recto – verso, à tamponner à placer dans chaque lieu de mise en sûreté / confinement identifié.

NOM DE L'ÉCOLE	TAMPON
..... .....	

NOM	PRÉNOM	ÂGE	SEXE (M/F)

Maladies connues (ex : asthme) :

Projet d'accueil individualisé (PAI) :           NON            OUI  (joindre le traitement)

*Cochez ce que vous avez observé*

• Répond	
• Ne répond pas	
• Réagit au pincement	
• Ne réagit pas au pincement	
• Difficultés à parler	
• Difficultés à respirer	
• Respiration rapide	
• Plaies	
• Membre déformé	
• Mal au ventre	
• Envie de vomir	
• Vomissements	
• Tête qui tourne	
• Sueurs	
• Pâleur	
• Agitation	
• Angoisse	
• Pleurs	
• Tremblements	
• Autre (préciser)	
<b>DURÉE DES SIGNES OBSERVÉS</b>	

Fiche établie par :

Nom : ..... Fonction : .....

Jour : ..... Heure : .....

---

*Notez ce que vous avez fait :*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## LES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

*Nota : à placer dans chaque lieu de mise en sûreté / confinement identifié.*

### CONSIGNES GÉNÉRALES

#### Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté / confinement :

- utiliser la trousse de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence (PAI) pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (Fiche 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »)
- remplir une fiche individuelle d'observation (Fiche 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

### PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

#### URGENCES VITALES

arrêt cardiaque  
perte de connaissance  
hémorragie externe  
écrasement de membres  
effet de blast  
traumatisme du rachis

#### URGENCES RELATIVES (à traiter APRÈS toutes les urgences vitales)

malaise (aggravation de maladies - difficultés respiratoires - maux de ventre)  
brûlure  
plaie  
crise convulsive (épilepsie)  
fracture / luxations

## NON URGENT (à traiter APRÈS toutes les urgences vitales)

stress

panique

agitation

**IMPORTANT** : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

## CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPÉCIFIQUES



### L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

#### Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

#### Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.



### L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

#### Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

### Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

### 3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

#### Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir – panique.

### Que faire ?

#### En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer.

#### En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

### 4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES)

#### Signes possibles : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

#### Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t'il mangé pour la dernière fois ?
- a-t'il chaud ? froid ?

### Que faire ?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- le surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

## 5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

### Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple.

### Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

## 6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GÉNÉRALISÉE)

### Signes :

- perte brutale de connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

### Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

### Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

*Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue).*

**Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.**

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

**ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !**

## 7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaie, hémorragie, fracture, traumatisme divers...) : **Faire appel aux services de secours.**

**En attendant leur arrivée :**

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler si possible l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger) ;
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

## 8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

**Définition :**

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

**Signes :**

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche) ou sur une peau lésée (lésion non cicatrisée, maladie de la peau).

**Que faire ?**

- interrompre immédiatement l'action de secours si c'est possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical.

**Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école.**

---

## INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR VIGIPIRATE

---

*Nota : à communiquer aux représentants des parents d'élèves.*

Dans le cadre d'une vigilance collective et permanente, les consignes Vigipirate doivent être respectées dans l'ensemble des établissements d'enseignement publics et privés sous contrat en mettant en place au besoin / ponctuellement des mesures simples :

- renforcement de la surveillance des accès aux bâtiments ;
- contrôles visuels aléatoires des sacs ;
- vérification de l'identité des personnes étrangères à l'établissement.

Une attention particulière est portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les établissements scolaires possédant un internat et aux abords de l'établissement, en évitant, dans toute la mesure du possible, les attroupements qui exposent leurs membres à une menace d'attaque directe.

En lien avec les collectivités gestionnaires et les maires, lors des rencontres périodiques des responsables des écoles et des établissements scolaires avec les correspondants « sécurité-école » des forces de sécurité, les mesures permettant la surveillance et le contrôle des abords immédiats sont mises en place. Les équipes éducatives, les équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale, la police ou la gendarmerie, les services municipaux et les collectivités gestionnaires se coordonnent, en lien avec le chef d'établissement ou le directeur d'école, pour mettre en place un système de vigilance accrue.

## PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

### UNE INFORMATION NÉCESSAIRE ET OBLIGATOIRE<sup>2</sup>

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

### UNE ÉDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

<sup>2</sup> Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours [http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionId=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v\\_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625](http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionId=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625)

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>

## UNE ÉDUCATION INTÉGRÉE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.